



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°.....222...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU...30.../07.../2026 PORTANT SUSPENSION D'UN MEMBRE DU COMITE DE
GESTION DE L'UNIVERSITE PEDAGOGIQUE NATIONALE, « U.P.N » EN SIGLE,
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;

Vu le Décret-loi n°017/2002 du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et de Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1er, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu l'Arrêté ministériel n°008/MINESU/CAB.MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024 du 23/08/2024 portant désignation et nomination des membres du Comité de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale, en abrégé « U.P.N », en République Démocratique du Congo ;

Considérant le rapport circonstancié de Madame la Rectrice de l'U.P.N du 21 juillet 2026 et le rapport de la Commission d'enquête administrative mise en place par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, du 27 juillet 2026 ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Considérant l'existence d'indices sérieux de négligence grave dans le chef de Madame l'Administratrice du Budget et du non-respect des instructions financières et administratives de la hiérarchie ;

Considérant le préjudice financier important découlant des fautes ainsi commises par l'intéressée ;

Vu la nécessité et l'urgence d'arrêter des mesures conservatoires destinées à éviter des dysfonctionnements graves de l'U.P.N ;

ARRETE :

Article 1 :

Est suspendue de ses fonctions de membre du Comité de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale, la personne ci-après :

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	Matricule
01	Dir-C.S. ILUNGA NGOY Sympho	Administratrice du Budget	7.752.544E

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 JUL 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse,



